



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 041 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 12 mars 2015

Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 12 mars 2015

• (1535)

[Français]

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)): Bienvenue à la 41^e séance du Comité permanent des langues officielles, en ce jeudi 12 mars 2015.

Nous sommes ici conformément à l'article 108 du Règlement pour étudier les programmes du gouvernement du Canada visant à favoriser l'immigration francophone des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

Aujourd'hui, nous recevons deux témoins, soit M. Gilles LeVasseur, professeur à l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa. M. LeVasseur arrivera bientôt. Nous avons également M. Robert Therrien, directeur général du Conseil de la coopération de la Saskatchewan. Il participera à la réunion par l'entremise de la téléconférence à partir de Saskatoon, en Saskatchewan.

Monsieur Therrien, vous avez la parole.

M. Robert Therrien (directeur général, Conseil de la coopération de la Saskatchewan): Merci, monsieur le président

Le président: Merci.

M. Robert Therrien: Je présume que je peux commencer mon allocution.

Le président: Oui, vous pouvez commencer votre allocution.

M. Robert Therrien: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je suis le directeur général du Conseil de la coopération de la Saskatchewan. Cet organisme francophone à vocation économique offre des services aux entreprises et aux communautés dans le domaine du développement économique.

Le développement d'entreprises comprend la création, le maintien, le soutien des entreprises ainsi qu'un nouveau volet, soit l'appui à la main-d'oeuvre à cause de la situation économique en Saskatchewan et des besoins de main-d'oeuvre que l'on retrouve dans la province à l'heure actuelle.

Dans notre province, pour ce qui des francophones, la population est vieillissante. C'est le cas non seulement pour les francophones, mais aussi pour tous les gens. Il est évident que nous devons répondre à des besoins qui sont assez criants en matière de main-d'oeuvre.

Récemment, on a réalisé une étude sur l'immigration économique potentielle afin d'appuyer les communautés francophones en situation minoritaire, en particulier en Saskatchewan. Les résultats de l'étude ont démontré qu'il y a des besoins non seulement en Saskatchewan mais aussi au plan canadien. Il faut être en mesure d'appuyer ces communautés.

Je vais vous donner un exemple. En Saskatchewan, en 2012, il y avait près de 10 000 offres d'emploi pour des travailleurs étrangers

temporaires. Pour ces 10 000 emplois, il y avait à peine une centaine de francophones.

Le nouveau système d'Entrée express et la nouvelle façon de faire venir des immigrants au pays constituent, selon nous, une occasion de renforcer les communautés francophones par l'entremise de l'appui à l'entreprise, et ce, pour être en mesure de bonifier non seulement la situation des francophones en province par l'amélioration de l'économie provinciale, mais aussi par les écoles et ainsi de suite.

On sait que lorsque des gens arrivent en Saskatchewan, il faut, pour pouvoir les retenir, être en mesure de les encadrer par un processus d'intégration, d'accueil, d'établissement et ainsi de suite. Il faut également qu'il y ait un processus d'intégration économique. Cela se fait de deux façons, soit par le marché de l'emploi ou par la création d'entreprises ou autres.

Selon nous, il est très important que les communautés francophones aient les moyens d'accompagner les employeurs à cet égard. Je ne parle pas d'employeurs francophones, mais d'employeurs anglophones qui sont prêts à embaucher des francophones pour qu'ils puissent venir s'installer ici, au Canada. Pour ce faire, il y a un grand nombre d'entreprises au Canada et les microentreprises sont d'importants employeurs à cet égard. Selon certaines statistiques que nous avons vues récemment, près de 50 % des 10 000 demandes d'emploi de 2012 auxquelles j'ai fait allusion proviennent de microentreprises qui cherchaient des travailleurs étrangers temporaires.

Pour nous, cela veut dire, qu'il s'agit non seulement participer à l'économie locale et provinciale, mais aussi d'offrir à notre communauté grandissante l'occasion d'évoluer en français. Nous croyons aussi que les microentreprises sont celles qui ont le moins de moyens de faire tout le travail nécessaire pour s'occuper de toute la paperasse, de l'encadrement et ainsi de suite. Les entreprises de petite taille ont moins de capacités sur le plan des ressources humaines que beaucoup d'autres. C'est donc à ce niveau que nous aimerions contribuer. Pour augmenter le nombre de francophones dans les régions, il faut appuyer ces entreprises par un processus de préparation et de sélection afin de faire venir des francophones dans une région donnée.

Notre organisation le fait de façon globale et sommaire. Cela semble assez simple, mais tout le travail que nous devons faire sur le plan de l'encadrement et du soutien aux entreprises nécessite des ressources, des moyens et des outils pour être en mesure de s'assurer de connaître du succès sur le plan des initiatives que nous aimerions entreprendre.

Je pourrais vous donner des statistiques détaillées, mais ce n'est pas facile de le faire par téléphone.

Je suis justement à Saskatoon pour une réunion du personnel. On nous a fait une présentation à ce sujet. Pendant toute la journée, nous avons réfléchi à la meilleure façon de donner un service pointu aux entreprises en leur transférant les connaissances afin qu'elles puissent se prendre en main et accueillir des immigrants.

Vous m'avez pris un peu par surprise, car je ne pensais pas être le premier à faire une présentation devant votre comité. Je pensais que vous feriez auparavant un tour de table.

C'est brièvement ce que je voulais dire à ce sujet.

• (1540)

Le président: Je vous remercie.

Monsieur LeVasseur, vous avez la parole.

M. Gilles LeVasseur (professeur, École de gestion Telfer, Université d'Ottawa, à titre personnel): Bonjour à tous et à toutes.

[Traduction]

Avant de commencer, j'aimerais préciser que j'ai rédigé le texte en français, mais qu'il n'a pas été traduit. Je peux toutefois répondre aux questions dans les deux langues officielles. On m'a avisé que le document devait être dans les deux langues pour être distribué, et je m'en excuse. Je vais lire le texte en français, après quoi je pourrai répondre en français ou en anglais.

[Français]

Je m'appelle Gilles LeVasseur. Je suis honoré de témoigner devant le comité pour parler de l'immigration francophone et de la dualité linguistique canadienne. C'est pour moi un plaisir de vous en parler parce que, depuis plus de 30 ans, je suis grandement engagé dans tout ce qui entoure la dualité linguistique canadienne et les droits des minorités de langue officielle au Canada.

J'ai préparé une présentation qui durera 10 minutes. Toutefois, si le comité le souhaite, je serai heureux de présenter un texte supplémentaire pour donner plus de détails sur les points qui auront été présentés. J'ai condensé toutes les idées dans ce texte en présentant des principes, des constats et des recommandations. Je suis allé directement aux conclusions en tenant compte des principes énoncés et des constats.

La dualité linguistique est une caractéristique fondamentale de l'identité canadienne. Il est nécessaire de prendre toutes les dispositions afin que cette dernière continue à nous définir et à nous enrichir comme société. Cette dualité linguistique canadienne est un trait dominant de notre image internationale et nous avons le devoir de prendre tous les moyens afin que cette valeur canadienne puisse prospérer dans toutes les régions du Canada.

Je voudrais maintenant aborder les principes rattachés à la dualité linguistique.

La dualité linguistique canadienne, qui est une caractéristique fondamentale de notre société, est tributaire des principes suivants.

Selon le premier principe, il faut qu'il y ait une croissance démographique permettant un équilibre entre les deux grandes communautés linguistiques au Canada. Cela inclut une politique d'immigration qui reconnaît l'importance de la dualité linguistique comme norme fondamentale du Canada et qui est appuyée par des moyens administratifs et financiers afin que les entités gouvernementales, dont le gouvernement du Canada, puissent agir efficacement pour maintenir cette valeur sociale typiquement canadienne.

Le deuxième principe est qu'il faut valoriser l'aspect économique des langues officielles afin de permettre aux Canadiens et aux nouveaux arrivants de s'identifier pleinement à la dualité linguistique et de développer des réactions identitaires positives envers les deux

communautés de langue officielle. Le nouvel arrivant doit être sensibilisé à la présence des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de pouvoir poser des choix linguistiques et identitaires qui soient dans l'intérêt des politiques publiques d'immigration canadienne.

Le troisième principe est qu'il faut qu'il y ait une reconnaissance et une volonté de faire la promotion de la dualité linguistique par les divers ordres de gouvernement et, au départ, par le gouvernement du Canada. Cela comprend la protection et la promotion des minorités de langue officielle par une politique d'immigration construite sur le respect du poids démographique des communautés de langue officielle et la volonté de voir à l'épanouissement et au développement de ces communautés.

Le quatrième et dernier principe est qu'il doit y avoir une collaboration entre les divers ordres de gouvernement afin que l'intégration des nouveaux arrivants puisse assurer le respect de la dualité linguistique à travers le Canada et éviter ainsi une polarisation linguistique dans les régions canadiennes.

En résumé, c'étaient là les quatre principes de base.

Regardons maintenant quels sont les constats au chapitre de l'immigration et de la dualité linguistique.

Nous sommes certainement déçus de constater que les résultats de l'immigration canadienne n'ont pas permis d'assurer un maintien, voire une croissance, du poids démographique des communautés de langue officielle en milieu minoritaire. Cette situation débouche sur les constat suivants.

Il y a un manque de moyens permettant de bien sélectionner les nouveaux arrivants possédant une connaissance adéquate des deux langues officielles, en particulier ceux parlant le français. Cette absence de moyens entraîne également une lenteur du gouvernement fédéral à agir en vue d'assurer le respect du poids démographique des communautés de langue officielle en milieu minoritaire.

Le deuxième constat a trait au manque d'intégration des nouveaux arrivants au sein des communautés de langue officielle, incluant une absence d'infrastructures et de mécanismes permettant à ces derniers de participer pleinement au groupe minoritaire.

• (1545)

En ce qui a trait au troisième constat, il y a une absence de valorisation des communautés de langue officielle auprès des nouveaux arrivants, ce qui développe chez ces derniers le désir de s'intégrer au sein du groupe majoritaire pour des raisons principalement économiques. Au départ, le nouvel arrivant recherche une meilleure qualité de vie au Canada, ce qui comprend de meilleures conditions économiques. Toutefois, si on ne valorise pas la connaissance des deux langues officielles, les nouveaux arrivants auront tendance à s'intégrer au groupe majoritaire, limitant par la suite leur capacité à s'intéresser au groupe minoritaire.

Le quatrième constat est le défaut des communautés de langue officielle en situation minoritaire d'appuyer les démarches gouvernementales afin de bien encadrer et d'intégrer les nouveaux arrivants.

Enfin, le dernier constat est qu'une démarche gouvernementale plus robuste obligerait la sélection de nouveaux arrivants dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire afin que les résultats de la sélection des immigrants puissent assurer le maintien du poids démographique de ces communautés.

Maintenant, quelles sont les solutions et les recommandations que nous pouvons présenter pour tenir compte de ces principes et de ces constats?

Je vous présenterai quatre grandes recommandations qui s'inscrivent dans les responsabilités du gouvernement du Canada.

Premièrement, une intégration des politiques et des moyens d'immigration est nécessaire entre les divers paliers gouvernementaux, et ce, afin de mieux encadrer et d'intégrer les nouveaux arrivants dans les communautés de langue officielle. Une fois que la sélection des nouveaux arrivants est complétée, le gouvernement du Canada doit travailler de concert avec les provinces afin que ces derniers puissent, dès leurs premiers jours au Canada, s'intégrer aux communautés de langue officielle. Trop souvent, les nouveaux arrivants sont laissés à eux-mêmes et doivent faire des choix sans comprendre les enjeux canadiens et l'importance de la dualité canadienne. Le gouvernement du Canada doit accompagner les nouveaux arrivants dans leurs démarches d'intégration au sein de la société canadienne.

Deuxièmement, il faut tenir compte favorablement, lors du processus d'obtention du statut de résident permanent et de la citoyenneté canadienne, de la capacité des nouveaux arrivants à s'inscrire dans une institution scolaire dans une communauté de langue officielle et à faire l'apprentissage de la langue officielle dans un milieu minoritaire. Le système d'éducation est le moyen par excellence permettant aux nouveaux arrivants d'apprécier les communautés de langue officielle en situation minoritaire et d'apprendre rapidement les deux langues officielles. La volonté de s'inscrire dans une institution scolaire en milieu minoritaire vaudrait des points supplémentaires aux nouveaux arrivants dans le cadre du processus de sélection des nouveaux arrivants.

Je vais donner un exemple à cet égard. Un nouvel immigrant arrivant à Ottawa bénéficiera d'une évaluation plus favorable si l'on tient compte du fait qu'il s'est inscrit à la Cité collégiale pour pouvoir fonctionner dans un contexte francophone en vue d'obtenir son statut de résident ou sa citoyenneté. De même, si les immigrants envoient leurs enfants à l'école française ou en immersion en français, cela aussi doit être pris en compte. L'objectif est de bien expliquer la dualité linguistique et de maintenir la connaissance, chez les immigrants, de l'engagement du Canada envers les deux communautés de langue officielle. Il faut permettre aux immigrants de comprendre la composition de la société canadienne. Si un étranger qui vient au Canada pour des raisons économiques et pour avoir une meilleure vie n'est pas exposé aux enjeux, il ne peut pas développer cette relation.

Troisièmement, il faut établir des objectifs de sélection des nouveaux arrivants selon lesquels 10 % d'entre eux auront une capacité immédiate de communiquer efficacement et avec efficacité en tenant compte de l'exigence qu'ils s'établissent dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il faut augmenter le pourcentage de nouveaux arrivants pouvant communiquer en français, afin que le poids démographique des francophones hors Québec soit maintenu et que la dualité linguistique continue d'être une valeur vibrante pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Quatrièmement, il faut créer des zones d'intervention dans les grands centres urbains en vue d'appuyer les nouveaux arrivants et de les orienter vers les services offerts aux minorités de langue officielle. Il arrive souvent que les grands centres urbains n'aient pas une concentration d'individus parlant la langue de la minorité, de sorte que le nouvel arrivant est immergé automatiquement dans le

groupe majoritaire et perd contact avec le groupe linguistique minoritaire. L'intervention doit comprendre les moyens d'apprentissage des langues officielles dans la zone d'intervention, incluant les services culturels et économiques.

Prenons l'exemple le plus classique, à savoir le nombre de francophones qui viennent s'établir à Toronto.

● (1550)

Pour ma part, je suis né à Toronto. Je viens de North York. Dans mon quartier, nous sommes éparpillés. Comme la métropole compte plus de cinq millions de citoyens, les francophones s'éparpillent et choisissent les endroits où il y a des avantages économiques. Par la force des choses, ils développent le réflexe de fonctionner dans la langue du groupe majoritaire, ce qui est totalement légitime. Toutefois, les gens ne sont pas exposés aux groupes francophones.

Les francophones envoient leurs enfants à l'école anglophone parce que c'est ce qu'ils connaissent. Ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas parler le français, mais plutôt parce qu'on ne les a pas guidés, intégrés et encadrés à cet égard. C'est dans ce contexte que nous donnons la priorité à certaines zones d'intervention. Il nous est impossible de couvrir le Canada dans son entier, mais nous pouvons décider de couvrir certaines régions et, progressivement, nous assurer que le pourcentage du poids démographique est en fonction de ce que nous recherchons en tant que francophones hors Québec.

Pour conclure, je dirai que nous avons le devoir d'agir. L'immigration est un outil essentiel au développement du caractère identitaire canadien, ce qui inclut la présence vibrante des communautés de langue officielle en milieu minoritaire.

Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur LeVasseur.

Je cède maintenant la parole à M. Nicholls.

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie également les témoins d'être parmi nous aujourd'hui. Les témoignages qu'ils ont livrés sont très intéressants et nous fournissent beaucoup d'informations.

Malheureusement, le public ne pourra jamais prendre connaissance des critiques à l'endroit du gouvernement et des bonnes suggestions à propos desquelles il n'est pas d'accord. Selon toute probabilité, les solutions suggérées qui iront à l'encontre des politiques du gouvernement seront censurées à l'étape du rapport. Je tiens tout de même à vous remercier de vos propos.

Aujourd'hui, par exemple, nous allons tenter de déposer à nouveau un rapport sur l'immigration. Celui-ci a pourtant été déposé antérieurement. C'est un rapport unanime qui a été réalisé aux frais des contribuables et qui n'a jamais été dévoilé au grand public. Nous espérons que le gouvernement ne va pas décider de poursuivre la séance à huis clos pour cacher ledit rapport au public. Avec les conservateurs, c'est toutefois la façon dont les choses se déroulent ici, au Comité permanent des langues officielles, .

Ma première question a trait au programme Destination Canada et s'adresse à M. Therrien.

Cette année, votre organisme a-t-il été invité à la foire Destination Canada?

M. Robert Therrien: Nous avons reçu une invitation par courriel, mais c'était une invitation limitée. Nous devons couvrir nos dépenses. Or nous n'en avons pas nécessairement les moyens étant donné que nous sommes un organisme de services à but non lucratif. En outre, nous n'avons pas le droit, compte tenu du financement que nous recevons, d'offrir des services comme des voyages internationaux. Les coûts pour un séjour dans le cadre Destination Canada, qui sont d'environ 6 000 \$ ou 7 000 \$ par personne, ne sont pas couverts. Nous n'avons donc pas les moyens de participer à cet événement.

M. Jamie Nicholls: C'est dommage.

Selon le site Web de Destination Canada, on constate qu'Air Canada est un des partenaires. Or, d'après le commissaire aux langues officielles, il s'agit de l'un des pires délinquants du pays en matière de langues officielles. Air Canada pourrait peut-être faire preuve de bonne volonté et financer votre voyage à Destination Canada, mais ça, c'est une autre histoire.

De façon plus générale, je veux parler du financement de votre organisme. Vous avez dit que vous aviez besoin de ressources pour offrir des services. Est-ce que le financement actuel est suffisant pour répondre à vos besoins?

M. Robert Therrien: Non. Nous recevons présentement du financement de Citoyenneté et Immigration Canada qui sert à payer le salaire d'une seule personne. Cette dernière couvre la province entière. C'est précisément dans le domaine de l'immigration. Il s'agit d'offrir des services d'appui aux entreprises en matière de recrutement. Cela inclut aussi l'encadrement qui permet aux entreprises de recruter des employés.

Nous recevons du financement d'autres ministères. Par exemple, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada nous permet d'offrir certains services liés à la création d'entreprises, mais le problème est que trois personnes doivent couvrir la province dans son entier. Il ne s'agit pas seulement d'appui au développement d'entreprises, mais aussi d'appui au développement économique communautaire. Pour tous les projets émanant des communautés, nous recevons du financement de ce ministère.

Enfin, Emploi et Développement social Canada nous offre du financement pour le développement économique de nos communautés. En ce qui a trait spécifiquement à l'immigration, nous ne disposons que d'une seule personne pour s'occuper de cette question.

• (1555)

M. Jamie Nicholls: Selon vous, le service donné est-il de qualité égale à celui offert au groupe majoritaire?

M. Robert Therrien: Absolument pas. Quand je regarde les ressources octroyées au groupe majoritaire de la province, je constate qu'il a 100 fois plus de ressources que ce que nous pouvons avoir.

M. Jamie Nicholls: Merci.

Monsieur LeVasseur, vous parlez du poids démographique des groupes francophones. Étant donné qu'il y a eu des changements lors du recensement de 2011, croyez-vous que les données sont assez fiables pour être en mesure d'identifier ce poids démographique?

M. Gilles LeVasseur: Je pense que vous me demandez si on peut se fier aux statistiques qui ont été recueillies lors du dernier recensement afin de définir notre poids démographique. La question est de savoir si on a posé les bonnes questions. C'est la première chose à se demander. Très souvent, pour les minorités de langue officielle, il faudrait ajouter quelques questions beaucoup plus spécifiques.

Souvent, le problème que l'on observe quand on regarde les données statistiques est qu'elles ne traduisent pas nécessairement toute la réalité démographique en ce qui a trait aux changements qui se produisent au sein d'une communauté de langue officielle. D'une part, il y a beaucoup de mutations et de déplacements des populations et, d'autre part, on constate qu'il y a beaucoup d'exogamie. Cela fait en sorte que la réponse va souvent changer en fonction de la façon dont on exprime celle-ci dans un sondage.

Il faudrait revoir quelques questions pour être en mesure d'obtenir des données plus précises quant à la relation entre l'immigration, le poids démographique et l'usage de la langue dans la communauté une fois que quelqu'un s'est intégré à la société canadienne.

M. Jamie Nicholls: D'accord.

Est-ce que vous recommanderiez au gouvernement d'inclure à nouveau les questions sur la langue de travail dans le recensement?

M. Gilles LeVasseur: Les questions sur la langue du travail valorisaient la langue dans une perspective économique. Il est important de bien comprendre qu'une langue se développe et s'épanouit à long terme si elle réussit sur le plan économique. Si on n'est pas en mesure d'avoir cette croissance économique, la langue devient un objet de communication, d'ethnicité et de culture, mais elle n'a pas ce poids parce qu'elle n'a pas de rentabilité économique. C'est la raison pour laquelle la notion de langue de travail devient un outil dans ce contexte, et ce, pour donner une valeur plus formelle au fait de parler une langue donnée dans un milieu minoritaire.

M. Jamie Nicholls: Merci.

Monsieur Therrien, j'ai une autre question à vous poser.

Avez-vous des suggestions à faire au gouvernement fédéral pour améliorer ses consultations?

M. Robert Therrien: Je peux dire honnêtement que j'ai participé cette semaine à une consultation de la part du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration sur la manière de mieux travailler avec celui-ci pour améliorer l'immigration économique francophone. Je peux dire qu'il y a un changement. Je crois fermement que ce changement a lieu depuis quelques mois, soit depuis un an et demi. Le ministère s'est rapproché de la communauté.

Y a-t-il suffisamment de consultations? Les consultations ont bel et bien lieu, mais c'est dans l'action, dans les politiques et dans les programmes qu'on peut voir quel genre d'influence ont eue ces consultations. Au cours des prochaines années, nous allons voir jusqu'à quel point nous avons été pris au sérieux lors de ces consultations. Nous allons voir quel genre de retombées nous aurons afin d'améliorer l'offre de services à nos concitoyens et à nos entreprises afin d'augmenter le nombre d'immigrants francophones au pays.

Le président: Merci, monsieur Therrien.

Je cède maintenant la parole à M. Gourde.

• (1600)

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos deux témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Ma première question va porter sur l'immigration francophone.

Les derniers témoins qui ont comparu cette semaine ont mentionné que l'immigration interprovinciale semblait être plus fructueuse. Les francophones du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse vont travailler dans l'Ouest. Toutefois, on semble avoir plus de difficulté avec les immigrants d'autres pays pour ce qui est d'aller directement dans les communautés minoritaires de langue officielle dans les provinces de l'Ouest.

Il s'agit assurément d'une immigration économique. Les gens vont dans une région pour travailler et avoir de bons emplois. Ces personnes ont-elles de la difficulté à s'intégrer aux communautés de langue officielle en situation minoritaire parce qu'elles vivent dans des régions éloignées et qu'elles sont trop dispersées? Ces communautés ont-elles le leadership nécessaire pour faire la promotion de ce qu'elles sont, de ce qu'elles vivent et des services qu'elles fournissent? Cela leur permettrait peut-être de rejoindre les gens qui immigreront et les rapprocher de leur communauté pour créer cette vie communautaire.

Je pourrais commencer par M. LeVasseur et poursuivre par la suite avec M. Therrien.

M. Gilles LeVasseur: Votre question comporte quatre éléments et je voudrais y faire allusion.

Premièrement, la personne qui immigrer au Canada ne comprend pas toujours la complexité identitaire canadienne. Elle ne comprend donc pas toute cette notion de communautés de langue officielle.

Si quelqu'un, par exemple, parle le russe ou l'allemand et se déplace pour immigrer en Allemagne, il ne comprend pas nécessairement toute la complexité de ce pays. Il veut aller dans un pays étranger pour avoir une meilleure qualité de vie. Ce n'est donc pas la faute de l'immigrant s'il ne comprend pas cette réalité. Il fait ce que toute personne voudrait faire, soit améliorer son sort. C'est pour cette raison qu'elle vient au Canada, qui offre une qualité de vie qu'on retrouve dans très peu de pays. Nous avons un système et un fonctionnement hors pair. Ce n'est donc pas la faute de l'immigrant.

Deuxièmement, bien souvent, le nouvel arrivant va travailler dans des milieux urbains. Il va donc travailler là où il va y avoir le plus important poids démographique de sa propre communauté. Il s'identifie à son groupe. Si son groupe parle la langue commune, l'anglais par exemple, il n'ira pas chercher la langue française à laquelle il ne s'identifiera pas. Les francophones hors Québec ont progressé principalement grâce à deux choses, à savoir l'immigration québécoise francophone dans certaines régions du Nouveau-Brunswick et l'immersion en langue française. Ce furent les deux grands gains pour les francophones. Ils ont aidé à maintenir cette notion de communiquer en français.

Troisièmement, il n'y a pas de système d'encadrement qui permet à l'immigrant de fonctionner et d'avoir des services. Il n'y a rien qui ne l'aiguille vers ce qui s'appelle la communauté de l'autre langue officielle. Si des nouveaux arrivants s'intègrent dans le milieu francophone hors Québec, c'est parce qu'ils sont tellement francophones qu'ils ne peuvent pas parler une autre langue. Ce peut être le cas de l'Africain qui vient du Congo, de la République centrafricaine, du Burkina Faso ou du Mali. Il ne parle pas l'anglais. Alors, immédiatement, il va aller là où les gens parlent le français puisque c'est la seule langue qu'il comprend. Cependant, si l'individu a une mobilité linguistique, il est en mesure d'aller ailleurs. C'est là où se situe le problème. Il ne choisira pas la communauté de langue officielle minoritaire à cause qu'il ne l'aime pas, mais parce qu'il ne connaît pas son existence.

Quatrièmement, parlons des associations communautaires que Patrimoine Canada finance par ses différents programmes. Il faut que

les ententes Canada-communautés puissent permettre de développer aussi un volet pour que les communautés de langue officielle et les associations aient la possibilité de mettre sur pied des institutions, des organismes et des volets qui vont appuyer ces aspects. Trop souvent, on s'attend à ce que le gouvernement fasse tout le travail. Cela ne veut pas dire que le gouvernement ne peut pas aider, mais il doit appuyer le développement d'autres systèmes qui pourraient être en parallèle et qui feraient très bien le travail.

Je vais donner un exemple banal. Pendant cinq ans, j'ai été président du Conseil de la coopération de l'Ontario. Depuis plusieurs années, le conseil gère le programme Jeunesse Canada au travail. Il administre un programme et fait l'objet de vérifications. L'entente est renouvelée tous les trois ans parce que les chiffres sont bons et que les données sont là. Il finance la création d'emplois d'été dans les deux langues officielles. N'est-ce pas une option à considérer? Dans certaines régions, ces communautés et ces organismes pourraient s'occuper de l'intégration des immigrants, les regrouper, les appuyer, les aider dans leurs démarches et les inscrire au sein des institutions scolaires collégiales et universitaires. On aurait ainsi un mécanisme par lequel le gouvernement donnerait son appui, mais ne s'engagerait pas à faire fonctionner toute la machine. Il y aurait la responsabilité des communautés elles-mêmes par l'entremise d'un système d'échanges entre le gouvernement, le système d'immigration et les associations. Cette option existe.

● (1605)

M. Jacques Gourde: Monsieur Therrien, qu'en dites-vous?

M. Robert Therrien: Il y a une nette diminution du nombre de gens de différentes provinces qui sont allés dans l'Ouest canadien. Je n'ai pas tous les chiffres devant moi, mais il me semble qu'en 2012, 700 personnes sont arrivés en Saskatchewan. Je serais toutefois surpris si nous en avons rencontré 50.

Cela revient encore à la capacité d'un organisme francophone en situation minoritaire d'offrir des services à tous les citoyens. Il faut aussi rejoindre ces personnes qui se trouvent dans nos milieux. Nous ne les connaissons pas, et vice versa. Dans les associations communautaires de Regina et de Saskatoon, qui sont les deux plus grandes villes de la province, seulement deux personnes ont été embauchées pour s'occuper du développement global. Je parle ici du développement culturel et de l'aide relative aux services de santé et d'éducation.

Pour ce qui est de la capacité de recherche, il est évident que nous n'avons pas les moyens de faire la même chose que les autres intervenants. Comme dans tout réseau, nous nous entraînons mais, en même temps, nous devons respecter certaines exigences de nos bailleurs de fonds. Souvent, nous ne pouvons pas sortir de ce cadre pour offrir certains services. Quant à la question de savoir si nous pouvons rejoindre les gens qui sont venus notre province, je dirais que nous manquons d'occasions pour le faire.

Pendant un certain nombre d'années, nous sommes allés au Québec pour faire du recrutement avec des représentants de la Saskatchewan. Nous étions là pour agir comme agent de liaison car ils ne pouvaient pas offrir le service en français. Ce n'est pas nous qui avons payé la facture mais les autorités de la Saskatchewan voulaient de l'aide. C'était la première fois qu'elles y allaient. C'était un peu différent pour elles. Souvent, des provinces comme la Saskatchewan, à l'exclusion du Québec, n'ont pas la capacité et n'ont pas le réflexe immédiat de nous inviter comme intervenants dans la région pour participer à de telles rencontres.

Quand nous allons faire du recrutement, il y a des coûts qui y sont associés, par exemple les frais de transport aérien et d'hébergement. Nous n'avons pas la capacité de faire ces choses. Si nous sommes là dès le départ pour jumeler des employés à des employeurs, il y a de meilleures chances pour que nous puissions les intégrer à la communauté. Si nous ne les accompagnons pas dès le début, nous risquons qu'ils arrivent ici et qu'ils soient complètement à l'extérieur de la communauté. Trop souvent, nous entendons les gens dire qu'ils sont à Regina depuis 10 ans et qu'ils ne savent pas qu'il y avait une communauté francophone.

Ils viennent en Saskatchewan pour travailler et ils s'intègrent. Il y a parfois un phénomène qui se produit. Ils se demandent s'il y a vraiment des francophones dans la région. D'ailleurs, cela m'étonne chaque fois que je vais dans la région de Québec, de Montréal ou dans d'autres régions — et j'y vais souvent — et qu'on me demande si je suis francophone. Quand je leur réponds par l'affirmative, on me demande si cela fait longtemps que je suis en Saskatchewan. Je leur réponds que je suis né en Saskatchewan et les gens sont étonnés que je parle en français.

Les gens qui viennent surtout de l'est du Québec et de certaines autres régions du Canada ne savent pas qu'il y a une minorité francophone dans les autres communautés. À cause de cela, ils n'auront pas le réflexe normal de s'informer pour savoir s'il y a des francophones.

Le président: Je vous remercie.

Madame St-Denis, la parole est à vous.

Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, Lib.): Monsieur LeVasseur, j'ai été très surprise par l'un de vos principes selon lequel on doit augmenter le nombre de francophones en Ontario pour qu'il y ait un équilibre entre les francophones et les anglophones.

Cette semaine, vous êtes allé rencontrer des gens de CIC. Ce ministère — en fait, le gouvernement — a-t-il la volonté d'augmenter le nombre de francophones au pays?

M. Gilles LeVasseur: On sent que le ministère a le désir de faire cette démarche. J'ai proposé que ce soit 10 %, mais selon la démarche du ministère, c'est 5 %.

Le problème, c'est qu'on n'a pas atteint l'objectif de 5 %. Quand on tient compte de l'intégration, de l'assimilation et de l'abandon de la langue, ce chiffre tombe en-dessous de 2 %. Il faut augmenter ce pourcentage, mais cela exige un engagement concret de la part du ministère. C'est la directive qu'il faut avoir, mais il faut qu'il y ait une volonté politique de le faire et se demander comment s'y prendre.

On ne peut pas faire cela en l'espace d'une année. La fonction publique est une machine. C'est un système. Il faut que cela se fasse étape par étape et cela prend du temps. Cependant, si cela fait partie des objectifs prévus à la partie III du budget, nous pouvons y arriver, mais cela doit être clairement énoncé.

• (1610)

Mme Lise St-Denis: Vous avez dit également qu'il fallait un modèle d'intégration.

M. Gilles LeVasseur: Oui.

Mme Lise St-Denis: En ce qui a trait aux municipalités, j'aimerais savoir quelle est leur attitude à l'égard du problème qui touche les francophones. Sont-elles préoccupées par leurs besoins ou les ignorent-ils complètement?

M. Gilles LeVasseur: En me basant sur ce que nous avons observé en Ontario et dans plusieurs régions du Canada, je dirais que ce n'est pas une priorité pour les municipalités parce que le

développement des communautés de langue officielle ne fait pas partie de leur mandat, sauf lorsque la minorité francophone a un poids démographique important au sein de la municipalité. Cela devient alors un mandat du conseil municipal.

Prenons par exemple la Ville d'Ottawa. Sa politique n'exprime pas la volonté ou l'intention de travailler à cette question. Elle considère que sa politique se concentre sur les services et non sur l'intégration de l'immigrant ou du nouvel arrivant.

Mme Lise St-Denis: Vous avez dit qu'il était très difficile pour les nouveaux arrivants de s'identifier à la culture canadienne. Or est-ce qu'il y aurait lieu de créer des programmes de valorisation du français qui permettraient d'inclure dans l'histoire du pays — que ces nouveaux arrivants pourraient apprendre — l'histoire des Métis ou des francophones avant la Confédération, par exemple?

Comme nous le savons, la Cour suprême est de nouveau saisie d'un dossier parce que la Saskatchewan n'a pas respecté les droits dont disposaient les francophones avant la Confédération. Il a même fallu 100 ans pour qu'il y ait des commissions scolaires.

Ce type de situation pourrait-il favoriser la valorisation de la culture française et permettre aux nouveaux arrivants de mieux comprendre l'identité mixte — c'est-à-dire francophone et anglophone — des Canadiens?

Ma question s'adresse également à M. Therrien.

M. Robert Therrien: Pour une personne qui veut s'intégrer dans une communauté de langue officielle en situation minoritaire au Canada, il y a à mon avis tout un travail de sensibilisation à faire sur le plan de l'histoire.

En ce qui concerne votre première question, on peut dire que le système démocratique dans lequel nous vivons fait en sorte que certaines communautés sont plus intéressées que d'autres au fait français. Par contre, il s'agit d'un très petit nombre. Ce n'est pas l'intérêt premier des municipalités.

Par ailleurs, le Canada est encore en évolution en termes d'immigration. D'après les projections portant sur les prochaines années, le nombre d'immigrants que nous devons accueillir pour remplacer la main-d'oeuvre et contrer le vieillissement croissant de notre population ne va qu'augmenter.

Pour ce qui est de votre question sur l'histoire, je ne crois pas que la seule nécessité soit que les immigrants connaissent notre histoire. Nous aurions aussi avantage à connaître la leur de façon à mieux les comprendre. Il y a toute la question de l'intégration et de la culture de ces nouveaux arrivants, qu'il s'agisse du travail ou de la vie au quotidien. En tant que communautés, nous devons être sensibilisés à ces besoins. C'est en outre une façon d'apprendre à nous connaître les uns les autres et à mieux interagir entre nous.

C'est un peu comme un mariage. On se rencontre, on a l'impression de très bien se connaître, mais après quelques années, on se rend compte qu'on ne se connaissait peut-être pas aussi bien qu'on le croyait. Ce processus demande qu'on se respecte les uns les autres.

En ce qui concerne l'importance de l'histoire des francophones, je viens pour ma part d'un endroit situé au sud de la Saskatchewan. Quelques années à peine avant que je vienne au monde, le Ku Klux Klan était très dominant dans notre région. À mon avis, il est important que les francophones sachent ce genre de choses et que les nouveaux arrivants connaissent notre histoire.

Cela dit, je trouve important que chacun connaisse l'histoire de l'autre afin que nous puissions vivre comme un peuple, avec une langue commune et le fait français et ainsi développer ce pays.

• (1615)

Mme Lise St-Denis: D'après ce qu'on nous a dit, les compagnies pétrolières de votre province recrutent un grand nombre de travailleurs francophones.

Est-ce qu'elles participent, d'une façon ou d'une autre, au développement des communautés francophones?

M. Robert Therrien: Leur participation est vraiment très limitée. Ces travailleurs dont je parlais et qui travaillent dans l'industrie pétrolière sont parfois des travailleurs temporaires, mais sont aussi parfois des gens qui proviennent d'ailleurs au Canada. On ne les voit pas.

En effet, quand quelqu'un travaille dans l'industrie pétrolière, s'il n'est pas établi dans un grand centre ou s'il n'est pas chargé de l'administration, par exemple, il travaille sur le terrain dans des communautés rurales qui sont souvent très petites.

Vous savez sûrement que la population de la Saskatchewan augmente depuis quelques années. Par contre, nous sommes très dispersés d'un bout à l'autre de la province. De plus, la communauté n'a certainement pas les ressources nécessaires pour trouver ces gens et leur démontrer qu'il y a une communauté francophone à laquelle ils peuvent participer.

Dans les plus grandes villes, il y a une certaine participation et celle-ci va en augmentant. Cependant, dans les communautés rurales, cette participation nous échappe largement.

Le président: D'accord. Merci.

Mme Lise St-Denis: Le gouvernement dit qu'il n'a pas d'argent, mais les compagnies pétrolières, elles, en ont beaucoup. Les communautés pourraient donc solliciter leur participation.

Le président: D'accord. Merci, madame St-Denis.

Monsieur Chisu, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Corneliu Chisu (Pickering—Scarborough-Est, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Français]

Je vais poser ma question en anglais, étant donné que c'est l'autre langue officielle du Canada.

[Traduction]

J'ai immigré au Canada. Monsieur LeVasseur, vous avez mentionné que si une langue survit et se développe, c'est parce qu'elle est économiquement viable. Dès qu'une langue n'est plus viable sur le plan économique, les gens en adoptent une autre.

Remarquez-vous que les provinces canadiennes dont l'économie est plus vigoureuse accueillent un plus grand nombre d'immigrants francophones?

M. Gilles LeVasseur: Ces dernières années, nous avons remarqué que plus la population est capable de communiquer dans les deux langues officielles, mieux se porte la situation économique, compte tenu de la mobilité des gens, des interactions et de l'intensification des échanges. Voilà ce que nous avons constaté.

Aussi, ceux qui sont en mesure de s'exprimer dans les deux langues officielles ont un niveau de scolarité supérieur et occupent des postes supérieurs au sein de diverses organisations. Ils ont la chance de pouvoir aspirer à des associations ou organismes

nationaux grâce à la mobilité que leur confèrent leurs capacités linguistiques.

M. Corneliu Chisu: J'ai immigré d'Europe, où les gens parlent habituellement trois ou quatre langues. Bien des pays européens sont membres de la Francophonie, y compris des nations qui n'ont rien à voir avec la langue française, comme la Bulgarie ou des pays d'origine autre que latine.

Mais s'ils viennent au Canada, je pense que leur intégration ne sera pas si difficile parce que nous sommes un pays très diversifié et conciliant. Je vous parle d'après mon expérience personnelle, mais je pense essentiellement que le gouvernement, quel qu'il soit, arrive très bien à informer les immigrants et à les intégrer à notre société. Si vous prenez l'exemple de Toronto, où 170 langues sont parlées, tous ces gens vivent de la façon la plus harmonieuse qui soit, compte tenu de la situation mondiale actuelle.

J'ai une question à vous poser. Vous avez dit que les immigrants francophones n'ont pas nécessairement la même identité que le milieu dans lequel ils s'installent, malgré le fait qu'ils parlent français. Qu'entendez-vous par là?

• (1620)

M. Gilles LeVasseur: Je viens de Toronto, mais je suis né à North York et j'ai grandi en Ontario. Il y a 50 ans, il était très difficile d'obtenir des services essentiels dans les établissements privés ou publics de l'Ontario. Il y avait à l'époque une éthique de langue, qui s'est complètement transformée au cours des 50 dernières années.

Nous livrons une bataille afin de survivre, d'affirmer notre identité et de nous définir. La situation s'est exacerbée lorsque les habitants du Québec ont cessé d'être des Canadiens français pour devenir exclusivement des Québécois. J'ai donc dû me redéfinir en tant que Franco-Ontarien, Franco-Albertain et Fransaskois. Nous avons dû redéfinir notre identité. Il est toujours difficile de se réinventer dans un nouveau milieu.

Ce qui était difficile, c'était de se battre pour l'égalité. Cela ne veut pas dire que nous voulions absolument tout dans les deux langues officielles, mais simplement que nous souhaitions choisir la langue dans laquelle nous allions vivre en société et traiter avec les établissements publics.

Lorsque vous êtes un immigrant, vous luttez pour votre propre survie et votre propre identité. Vous avez besoin d'améliorer votre sort et de veiller à ce que vos enfants aient une meilleure qualité de vie. Vous n'avez pas nécessairement les mêmes difficultés, lorsqu'on parle de la lutte pour la langue par rapport à la lutte pour une vie belle et plus agréable, et pour la qualité de vie de vos enfants. Même si les immigrants ont la même capacité linguistique fondamentale pour communiquer, ils n'ont pas la même histoire de lutte pour en arriver où nous en sommes aujourd'hui.

M. Corneliu Chisu: Je tiens à mentionner que j'ai découvert deux écoles francophones ces dernières années dans ma circonscription de Toronto-Est. L'une est une école catholique, et non pas d'immersion, et l'autre est une école publique francophone de niveau secondaire, c'est-à-dire jusqu'à la 12^e année. Je constate donc un intérêt.

La population du secteur de Pickering et de Scarborough se compose principalement d'immigrants, mais elle s'intéresse fortement à la langue française. Je peux vous confirmer que notre situation de pays bilingue ayant deux langues officielles constitue un avantage, et non pas un effet dissuasif. Les gens le comprennent, du moins dans mon secteur.

M. Robert Therrien: J'aimerais commenter une question que vous avez posée à propos du gouvernement provincial et du nombre de francophones qui arrivent.

Nous avons constaté une augmentation à ce chapitre, mais le rythme n'est pas le même que dans le reste du pays. Le pourcentage de francophones dans la province est encore inférieur. Notre situation démographique nette continue à se détériorer puisqu'il n'y a pas suffisamment de nouveaux venus.

J'aimerais notamment parler de l'économie. Nous faisons partie du Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada, ou RDÉE. Une étude réalisée en collaboration avec le Conference Board du Canada publiée il y a environ un an et demi démontrait la valeur ajoutée de la langue française sur le plan économique. Nous avons également discuté de tous les pays où le français est une langue officielle. L'étude démontrait donc la valeur nette et l'avantage économique net d'avoir le français comme langue seconde.

Du point de vue canadien, nous sommes bel et bien un pays bilingue. Or, nous n'avons pas suffisamment accordé d'importance à cette réalité par le passé, et n'avons pas songé aux avantages économiques que représente la communauté francophone.

• (1625)

Le président: Bien, merci beaucoup.

[Français]

Je cède maintenant la parole à M. Daniel.

[Traduction]

M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC): Je pense que c'est au tour de M. Leung.

[Français]

Le président: Monsieur Leung, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Chungsen Leung (Willowdale, PCC): Je vous remercie de me laisser la parole, Joe.

Permettez-moi de poser une question. Je suis moi aussi un immigrant, et avant mon arrivée au Canada, j'ai été en contact avec trois autres langues étrangères dans les endroits où j'ai vécu et étudié. Ce que j'ai remarqué à ce moment, c'est que l'apprentissage d'une langue est principalement motivé par une nécessité économique, culturelle ou sociale. Le meilleur modèle ne consiste peut-être pas à obliger, sur le plan politique, une personne à apprendre une langue. Je comprends toutefois que dans un pays bilingue, le patrimoine national ou le prestige du pays nous incite à le faire.

Je conviens effectivement que le fait de parler plusieurs langues constitue un pas de plus vers de meilleures perspectives d'emploi, ou même vers une vision du monde plus claire. Mais dans le monde de plus en plus internationalisé et de moins en moins vaste, où nos partenaires commerciaux se trouvent également en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde ne parlant ni l'anglais ni le français, que pensez-vous d'ajouter une troisième langue au Canada pour que nous soyons une nation commerçante à l'échelle internationale?

J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Robert Therrien: Voyons voir si je peux répondre assez rapidement.

Pour ce qui est des autres langues, je ne crois pas... Le gouvernement a de meilleurs chiffres que moi. Un intervenant vient de dire que 170 langues sont parlées dans la région de Toronto, si j'ai bien compris. À mes yeux, avoir plus d'une langue présente des avantages sur le plan économique.

Cela dit, nous sommes d'abord et avant tout un pays bilingue, et je crois qu'il est important d'insister là-dessus. Lorsque ce sera fait et que nous aurons pleinement mis en valeur ce volet de notre identité et de notre mode de vie économique, je pense que nous aurons des possibilités que nous n'avions certainement pas mises à profit ou explorées au maximum, loin de là.

Je constate qu'un nombre grandissant de personnes viennent au Canada sans toutefois parler l'une ou l'autre des langues officielles — c'est le cas en Saskatchewan. C'était rare il y a 10 à 15 ans, peut-être, mais c'est désormais plus fréquent. Des gens de partout dans le monde immigreront au Canada sans connaissance de l'anglais ou du français. J'y vois là une occasion d'affirmer que nous sommes un pays bilingue. Pourquoi ne pas recruter des francophones qui comprennent au moins une des langues officielles? Si nous avons la possibilité de contribuer au progrès et d'aider certains des membres fondateurs du pays à continuer à travailler de façon à refléter cette réalité, nous pouvons apporter une valeur ajoutée et aller un peu plus loin. Voilà où je veux en venir en tant que francophone.

Je conviens parfaitement que le fait de maîtriser plus de langues ouvre davantage de portes. Je l'ai toujours dit à mes amis, voisins, collègues, et ainsi de suite. Nous ne devrions pas nous limiter à deux langues, mais même s'il était préférable d'en maîtriser un plus grand nombre, je pense que nous devons d'abord bien faire les choses avec les deux premières.

M. Chungsen Leung: Monsieur LeVasseur.

M. Gilles LeVasseur: Je suis d'avis que les langues sont la clé du succès et de la prospérité.

Je donne un cours de commerce international en anglais ce semestre-ci. La classe compte 127 étudiants. J'enseigne la même matière en français. Il y a deux semaines, j'ai abordé la question de la langue en classe. J'ai demandé aux étudiants: « Comment se fait-il que vous ne puissiez parler qu'en anglais? Vous êtes à l'Université d'Ottawa, et je donne en français tous les cours que vous suivez en anglais. Pourquoi ne vous inscrivez-vous pas aux cours en français? Vous avez le droit de rédiger vos examens et travaux dans la langue de votre choix. »

Il s'agit de faire comprendre que la langue est avantageuse et que les gens doivent déployer les efforts nécessaires pour l'apprendre. Pour ceux qui viennent de l'étranger, cette notion fait déjà partie de la société et du milieu, mais bien des gens d'ici ne vont pas prendre la peine d'apprendre l'autre langue officielle à moins que cela ne fasse partie de leur programme.

Je peux le constater puisque j'enseigne par exemple le droit des affaires en anglais et en français ce semestre-ci. Je demande aux étudiants de rédiger leurs travaux en français même s'ils sont dans une classe anglophone. J'essaie de leur faire comprendre qu'ils veulent travailler au sein du gouvernement fédéral et d'institutions nationales, et qu'ils souhaitent voyager et représenter le monde des affaires. Sur une centaine de travaux, je n'en reçois jamais plus d'un ou deux dans l'autre langue.

Le problème n'est pas que je n'attache pas d'importance à... mais plutôt qu'il faut amener les gens à croire que la langue est un atout qui vient s'ajouter à leurs compétences. Or, les gens n'en voient pas la nécessité puisque nous sommes une société nord-américaine majoritairement anglophone. Voilà donc pourquoi ils ne pensent pas à apprendre l'autre langue.

Nous remarquons aussi que l'apprentissage d'une troisième langue améliore la connaissance des deux langues officielles. Pourquoi? Parce que ceux qui veulent parler une troisième langue, comme l'espagnol, l'allemand ou une autre, selon l'endroit, s'assurent de pouvoir encore dire fièrement qu'ils parlent le français et l'anglais, puisque c'est complémentaire. Si un employeur remarque un candidat qui parle trois ou quatre langues, il lui donnera la priorité à l'embauche puisque ces compétences démontrent un certain talent, une capacité, un esprit d'initiative, et aussi quelque chose qu'ils n'ont pas. La connaissance de plusieurs langues représente donc une valeur ajoutée puisque c'est avantageux sur le plan économique. Lorsque nous l'enseignons aux étudiants, ils sont tous d'accord, mais ils ne font rien pour changer.

•(1630)

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Madame Day, vous avez la parole.

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Merci, monsieur le président

Je souhaite la bienvenue à nos témoins. Malheureusement, je suis certaine que je n'aurai pas assez des cinq minutes qui me sont allouées.

J'aimerais soulever un point pour replacer l'accent au bon endroit. Nous ne sommes pas ici pour discuter des langues officielles. Il ne s'agit pas de vérifier si tout le monde parle anglais ou si tout le monde parle français dans notre pays. La question n'est pas là. Nous discutons plutôt de la dualité linguistique.

La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés a été modifiée en 2002. On a ajouté un paragraphe qui indique ceci:

En matière d'immigration, la présente loi a pour objet :

[...] de favoriser le développement des collectivités de langues officielles minoritaires au Canada;

Les langues officielles au Canada ne sont pas l'italien ou le chinois, mais le français et l'anglais. Nous ne sommes pas obligés d'apprendre les deux langues, mais nous devons protéger les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Cela m'amène à parler du fameux système Entrée express. J'aimerais vous entendre tous les deux à ce sujet.

Plus tôt, nous avons parlé des travailleurs étrangers temporaires. Quelqu'un a dit qu'il y avait 10 000 demandes, dont 100 provenant de francophones. Lorsqu'une personne entre au pays par ce processus, elle a un passeport ou un billet de train pour que son immigration se fasse plus rapidement. Les critères sont la maîtrise de la langue — sans préciser laquelle —, la scolarité, l'expérience de travail acquise au Canada et d'autres facteurs conduisant à la réussite au Canada.

Le français est la cinquième langue la plus parlée au monde. C'est en Afrique qu'il y a le plus grand bassin de francophones et de pays membres de l'OIF. On sait toutefois que la reconnaissance des diplômés africains n'est pas très élevée.

Fait-on vraiment des efforts pour intégrer des francophones dans les milieux et augmenter le nombre d'immigrants? Ce programme va-t-il nuire à la dualité linguistique?

M. Gilles LeVasseur: Il se passe la chose suivante.

L'immigrant que recherche la communauté de langue officielle en situation minoritaire n'est souvent pas connu par celle-ci parce qu'on ne sait pas où aller le chercher. Les programmes d'emplois temporaires ont amené une autre population de travailleurs qui n'était pas en mesure de fonctionner dans la langue officielle qu'est le français. Cela nous a causé du tort parce que notre poids démographique n'a pas augmenté. On n'a pas de moyens pour encadrer et amener ces gens à fonctionner dans notre société.

Je vais donner un exemple banal. Les nouveaux arrivants qui proviennent d'Afrique aiment beaucoup le milieu coopératif. Les coopératives font partie de leur réalité. Avec ces coopératives, on progresse vers des sociétés par actions ou d'autres entités.

Le gouvernement du Canada a aboli l'Initiative de développement coopératif qui était gérée par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. On n'a plus la capacité de développer des coopératives, ce qui était souvent la façon d'intégrer les nouveaux arrivants et de les amener à prendre possession de leur destin, de leur avenir et ainsi de suite. On n'a donc pas assez de systèmes pour aiguiller ces gens afin qu'ils se prennent en main et on les perd.

Quand il y a des travailleurs temporaires, on ne sait pas comment aller les chercher, ni qui ils sont. Comme ils n'ont pas nécessairement une maîtrise des deux langues officielles, ils font partie des statistiques d'immigration, mais on n'a pas ce poids démographique pour nous appuyer. Les francophones hors Québec ne sont donc pas gagnants à cet égard. C'est là notre principale bataille.

Regardons le projet de loi que l'Ontario a déposé avant la fin des travaux de la législature. Le gouvernement de cette province avait présenté un projet de loi qui reconnaissait la place des communautés franco-ontariennes au sein de l'espace de la province. Ce projet de loi créait un modèle où les associations pouvaient regrouper, grâce à des appuis gouvernementaux, des entités afin d'aller chercher elles-mêmes les nouveaux arrivants.

Prenons un exemple. En tant que francophone, je pourrais faire partie d'une association quelconque et je pourrais aller chercher les nouveaux arrivants, être appuyé par la province afin de maintenir le poids démographique de mon groupe et ensuite les intégrer correctement dans notre société.

Prenons le cas de Toronto. D'ici 20 ans, les francophones de l'Ontario vont se trouver principalement à Toronto. Le problème est qu'on est en train de perdre ces francophones. Toronto est une ville si immense que ces francophones sont éparpillés. Or, il n'y a pas de structure qui les aide. Il y a aussi la question des emplois. On se déplace à gauche et à droite, là où il y a un besoin économique. Il n'y a pas de structure pour les amener à fonctionner ensemble. Telle est la défaite que nous avons à cet égard.

•(1635)

M. Robert Therrien: J'aimerais ajouter un commentaire en ce qui concerne le système Entrée express. Je suis loin d'être un expert de ce système parce qu'il a été créé assez récemment. C'est une question d'apprentissage.

Je fais partie du Réseau de développement économique et d'employabilité Canada. Partout au pays, les membres du réseau ont commencé à regarder ce système.

Selon nous, l'élément clé en ce qui a trait à Entrée express est le fait d'avoir perdu le programme Avantage significatif francophone il y a environ un an. Cela nous a fait reculer en amoindrissant notre capacité d'avoir un avantage pour recruter des francophones.

Selon nous, il est évident que les employeurs doivent être au coeur de ce nouveau système d'Entrée express. On doit être en mesure d'appuyer les employeurs, de les sensibiliser et de les convaincre de la valeur ajoutée que représente le fait de faire venir des francophones dans les communautés. Il faut que nous les aidions à choisir des francophones et à les inviter à venir travailler au Canada. Le système comme tel n'avantage pas les francophones. Il est au même niveau que tous les autres. Même lorsque les personnes fournissent l'information, elles risquent d'omettre d'inscrire que le français est leur deuxième ou leur troisième langue et qu'elles ne parlent pas anglais. Vont-elles l'écrire? Je ne le sais pas.

En ce sens, on a des défis assez importants à relever. Il devrait peut-être y avoir quelque chose directement lié aux francophones dans le système Entrée express.

On sait que des points sont octroyés pour la connaissance d'une deuxième langue officielle. On pourrait voir combien de gens vont avoir recours à cela. Si je me souviens bien, on octroie pour la deuxième langue — le français dans ce cas-ci — environ une vingtaine de points sur un total possible d'environ 1 200 points. Ce n'est pas significatif et cela ne constitue donc pas une stratégie efficace pour recruter des francophones.

Le président: D'accord, merci.

[Traduction]

Monsieur Daniel, la parole est à vous.

M. Joe Daniel: Merci, monsieur le président. Messieurs les témoins, je vous remercie de comparaître.

Il s'agit d'une question et d'un enjeu intéressants, et je pense que vous connaissez déjà la réponse tous les deux. En fait, il faut faire en sorte que la situation soit économiquement viable pour que les immigrants des communautés francophones restent sur place. Nous le constatons déjà. Par exemple, un grand nombre de témoins nous ont dit que les jeunes quittent bon nombre de milieux francophones ou minoritaires dans le but de faire des études ou de travailler, mais qu'ils n'y retournent pas. Voilà le problème.

J'aimerais donc poser une question. Compte tenu des négociations du gouvernement avec l'Europe en matière de libre-échange, que font vos communautés et vous pour faire valoir les volets économiques de la langue de façon à attirer des gens qui feront affaire avec l'Europe?

La question s'adresse aux deux témoins.

• (1640)

M. Gilles LeVasseur: En Ontario, par exemple, la province a créé un très solide réseau scolaire francophone. Mes deux filles fréquentent l'école Sainte-Geneviève. C'est la plus grande école primaire francophone hors Québec du Canada.

Vous remarquerez qu'au moins le tiers des parents ne parlent pas français, mais ils envoient tout de même leurs enfants dans cet établissement parce qu'ils savent que c'est la clé de l'avenir, d'une mobilité accrue, d'une ouverture à l'Union européenne et d'interactions accrues. Ils le comprennent.

Ce qui est triste, c'est qu'il faut améliorer les choses de sorte que l'immersion ne soit plus réservée à une population élitiste bien informée, mais qu'elle s'adresse aussi à monsieur Tout-le-monde et soit ouverte à bien des gens. Voilà ce sur quoi il faut insister. C'est

d'ailleurs pourquoi les commissions scolaires francophones de l'Ontario font par exemple des publicités dans les deux langues officielles; elles souhaitent intégrer le plus de personnes possible au réseau scolaire. Voilà donc une façon de procéder.

Quant à l'autre façon, c'est là où il faut démontrer la viabilité économique... Le hic, c'est qu'il faut du temps pour y arriver, mais c'est une chose que j'ai toujours affirmée personnellement et qui va au-delà de l'immigration. En fait, les entreprises québécoises francophones ont elles aussi un rôle à jouer hors Québec dans la promotion des deux langues officielles. Je sais que certains d'entre vous m'en voudront probablement de le dire, mais elles ont également le devoir d'assumer leurs responsabilités et de démontrer une solidarité avec les francophones hors Québec aussi.

Vous allez me demander un exemple. Le détaillant Metro est une chaîne d'épicerie très lucrative, et nous lui demandons depuis des années pourquoi il ne peut pas mettre un accent à son nom. Quant à la Banque Nationale, ou National Bank, où sont les affiches bilingues à Toronto? Et Desjardins...

Nous sommes tous dans le même panier et avons besoin de cette solidarité. Nous devons nous serrer les coudes. Les entreprises doivent prendre l'initiative pour nous, car si elles démontrent la valeur économique du bilinguisme au sein de leurs propres établissements hors Québec, tout le monde leur emboîtera le pas. Mais si elles n'assument pas leurs responsabilités, comment pourrions-nous changer les choses, en tant que minorités, si nous n'avons même pas d'emprise sur nos institutions financières?

M. Robert Therrien: Permettez-moi de vous parler de ce que nous faisons. En tant que réseau francophone en Saskatchewan, nous tentons de nous regrouper surtout parce que nous avons un devoir. Nous voulons collaborer avec les employeurs afin qu'ils recrutent des immigrants. Ceux-ci doivent d'abord s'intégrer et s'installer, par exemple, mais lorsqu'ils trouvent un emploi et commencent à travailler, il y a toute la question de l'école, de la vie sociale et de tout ce qui en découle, comme la santé et le reste.

Il faut tout un réseau de personnes afin d'offrir ces services. C'est une chose sur laquelle nous voulons insister: lorsque nous travaillons avec des employeurs, la communauté est prête à contribuer à l'intégration des immigrants dans le milieu. L'employeur n'a pas à se soucier de ce qui se passe après les heures de travail. Après le travail, la vie à la maison n'a rien de simple — avec les enfants, le conjoint et ce genre de choses. Les immigrants doivent s'intégrer à la société, et en tant que communauté, nous aimerions avoir la structure nécessaire pour offrir tous ces services aux nouveaux venus.

Je parle encore une fois en connaissance de cause, car les ressources dont nous disposons actuellement ne nous permettent pas d'offrir toute la gamme de services qui feraient en sorte que l'ensemble des immigrants soient pris en charge et s'intègrent. La rétention dépend de la mesure dans laquelle les immigrants s'intègrent à la société et au milieu. S'ils ne se sentent pas à leur place, ils voudront tôt ou tard s'en aller.

Il faut aller au-delà de l'employeur, car tout dépend de ce que nous faisons collectivement. Tout dépend de la structure complète que nous mettons en place pour être en mesure de répondre aux besoins des immigrants et d'offrir les autres services.

• (1645)

Le président: Bien, merci.

Nous allons terminer avec M. Gravelle.

M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD): Merci, monsieur le président.

[Français]

Je remercie beaucoup les témoins d'être ici parmi nous aujourd'hui.

J'aimerais citer un paragraphe d'un article qui a été écrit dans le journal *Le Voyageur*, un journal francophone de ma région du Nord de l'Ontario. L'article dit en substance que le dernier recensement de Statistique Canada indique que plus d'un million d'immigrants ont choisi le Canada comme terre d'accueil pendant cette période de cinq ans et que la moitié d'entre eux ont opté pour l'Ontario comme endroit où commencer leur nouvelle vie en Amérique du Nord. Cependant, moins de 1 % de ces nouveaux arrivants se sont établis au nord du parallèle 46.

Dans ce cas-ci, on parle du Nord de l'Ontario, mais je suis certain que c'est à peu près la même chose dans toutes les provinces. Pouvez-vous me dire comment cela peut affecter les autres provinces, surtout la Saskatchewan et le Nord de l'Ontario? Avez-vous des commentaires à formuler à cet égard?

M. Gilles LeVasseur: Très souvent, la question de la prospérité économique attire les immigrants dans le Nord de l'Ontario, qu'il s'agisse de Hearst ou de Timmins. Je ne sais pas si vous considérez que North Bay fait partie du Nord de l'Ontario, mais pour les Franco-ontariens, cela ne fait pas partie du Nord, qui commence normalement à Sudbury.

Pour les gens, il faut qu'il y ait une occasion de trouver un emploi. Quand quelqu'un est un nouvel arrivant, il ne sait pas ce qu'est le Nord de l'Ontario. Il va donc aller là où il y a une concentration urbaine et où se trouve son groupe démographique, qui va être le premier lien d'attachement de base.

C'est là aussi qu'on doit aller chercher les nouveaux arrivants pour peupler le Nord de l'Ontario, soit des gens qui sont capables de communiquer dans les deux langues officielles parce qu'il y a même un exode des francophones du nord vers le sud. C'est un problème que nous vivons aussi dans l'est de l'Ontario.

Le problème est qu'il n'y a pas de système d'encadrement. Quand on fait la sélection, c'est souvent en fonction de critères qui ne tiennent pas toujours compte de la dualité et des besoins linguistiques. On a donc des gens qualifiés, mais on ne spécifie pas un pourcentage ou un quota. C'est la raison pour laquelle je demande que 10 % des gens sélectionnés soient capables de communiquer dans les deux langues officielles afin d'assurer, s'il y a une mobilité dans les différentes régions, de maintenir le poids démographique.

La dualité linguistique est essentielle pour les francophones et je vais vous expliquer pourquoi. Lorsqu'une communauté voit une diminution de son poids démographique, elle vit de l'insécurité. L'insécurité amène une infériorisation de son comportement. Les gens se replient sur eux-mêmes et se retirent du modèle. C'est la réaction de base et c'est là qu'il faut éviter de se refermer sur soi.

Quand on voit que notre population croît et qu'on voit plus de membres, cela nous donne la confiance de continuer.

M. Robert Therrien: Je ne connais pas vraiment la réponse à la question. En Saskatchewan, les communautés rurales sont très petites. On a quand même une population totale d'environ 1,5 million de personnes. Ce sont les derniers chiffres que j'ai en tête. Pour nos communautés rurales, il est évident que les immigrants vont aller là où est la majorité de la population. Dans le passé, le système d'immigration permettait cela.

Aujourd'hui, avec le nouveau système Entrée express, des choses vont changer. Malgré tout, il y a quand même une concentration. On a des associations de Burundais, de Congolais, d'Ivoiriens et ainsi de suite dans nos régions et dans nos communautés. C'est de cette façon que les gens se retrouvent dans les communautés.

Je connais un employé qui travaille dans la petite communauté de Ponteix, en Saskatchewan. Il me disait justement ce matin qu'un plombier, qui dessert sa région, est à la recherche d'un autre plombier qualifié car il ne veut pas devoir surveiller continuellement son travail. Comme il a de la difficulté à trouver quelqu'un, on essaie de voir comment on peut l'appuyer.

Dans ce petit village de 500 personnes, un restaurant vient d'embaucher quelqu'un qui vient du Brésil parce qu'il ne pouvait pas combler autrement son besoin en main-d'oeuvre. Certains immigrants sont peut-être plus aventureux et sont prêts à s'installer dans une petite communauté.

Comment peut-on changer un phénomène? C'est en travaillant avec la communauté. La communauté doit être accueillante, et c'est notre responsabilité de travailler avec les employeurs et la communauté à cet égard. Ce n'est pas seulement la responsabilité de l'employeur qui peut pour sa part offrir un emploi. C'est aussi la responsabilité de la communauté d'encadrer les individus qui vont aller dans les plus petites régions où il n'y a pas de regroupements de Burundais, d'Ivoiriens ou de Congolais. Pour moi, l'important est toute la structure d'accueil et l'encadrement lorsque les nouveaux arrivants sont sur place.

• (1650)

Le président: D'accord, merci.

Nous allons nous arrêter ici étant donné que nous devons discuter de la motion de Mme St-Denis.

Messieurs Therrien et LeVasseur, je vous remercie d'être venus témoigner devant le comité. Vous pouvez rester ici si vous le désirez ou vous pouvez quitter cette salle. C'est comme vous le voulez.

Madame St-Denis, je vous laisse le soin de présenter votre motion.

[Traduction]

Mais d'abord, M. Nicholls a un rappel au Règlement.

Allez-y.

[Français]

M. Jamie Nicholls: Monsieur le président, je vois que M. Gourde vous fait des signes avec son stylo.

J'espère que le comité ne va pas poursuivre la séance à huis clos. La motion de Mme St-Denis est très importante étant donné qu'elle porte sur un rapport qui contient une foule d'informations. Il a été réalisé avec l'argent des contribuables et doit être dévoilé au grand public. L'opposition a l'intention d'appuyer le dépôt de ce rapport. Nous allons voter en faveur de ce dernier et, à cet égard, j'espère que le gouvernement nous appuiera.

Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Nicholls.

Comme Mme St-Denis n'a pas encore présenté sa motion, nous ne pouvons pas en débattre.

Monsieur Gourde, voulez-vous invoquer le Règlement?

M. Jacques Gourde: Oui, j'aimerais que nous terminions la séance à huis clos.

[Traduction]

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement, mais bien une motion que vous proposez.

En fait, j'avais donné la parole à Mme St-Denis pour qu'elle présente sa motion. Je vais donc lui permettre de le faire, et lorsqu'elle aura terminé et que nous en serons saisis, je vous donnerai la parole pour que vous puissiez proposer votre motion.

[Français]

Madame St-Denis, pouvez-vous présenter votre motion?

Mme Lise St-Denis: Merci, monsieur le président.

Lorsque j'ai proposé que nous fassions une étude sur l'immigration, je ne savais pas qu'un rapport avait été réalisé et terminé en 2010. Il a été déposé à la Chambre. Toutefois, comme il y a eu des élections, il a été complètement oublié.

Ma motion se lit donc comme suit:

*Que le rapport intitulé *Recrutement, accueil et intégration: quel avenir pour l'immigration dans les communautés de langues officielles en situation minoritaire?* soit déposé et fasse l'objet d'analyse aux fins de l'étude en cours sur l'immigration. Ledit rapport du Comité des langues officielles de la Chambre des communes a été adopté par le Comité le 16 novembre 2010 et présenté à la Chambre le 29 novembre 2010.*

Toutefois, nous n'avons jamais obtenu de réponse à ce sujet.

Le président: La motion est maintenant devant le comité.

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

M. Jacques Gourde: Peut-on poursuivre la réunion à huis clos, monsieur le président?

[Traduction]

Le président: Qui est d'accord pour poursuivre à huis clos?

(La motion est adoptée.)

Le président: Nous allons suspendre la séance un instant pour permettre au greffier de nous installer pour la séance à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>